



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur pédagogique régional en EPS

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Établissement

Ajaccio, le 8 septembre 2010

### Lettre de rentrée - Septembre 2010

**OBJET :** Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS.  
Année scolaire 2010-2011.

Durant l'année scolaire 2009-2010, différentes réunions animées par l'inspection pédagogique régionale ont permis de présenter les nouveaux programmes et les attentes en matière de réactualisation des projets pédagogiques EPS.

**Cette lettre de rentrée rappelle** les éléments à prendre en compte pour veiller dans chaque établissement à une organisation efficace et un enseignement de l'EPS respectueux des textes nationaux en vigueur.

Ces différentes orientations pédagogiques doivent servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2010-2011.

Des **annexes** rappellent le contenu des listes d'APSA nationales et académiques concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Sera complétée en **annexe 5** et retournée **la fiche « Coordination » de chaque établissement avant le jeudi 16 septembre (envoi par mail obligatoire).**

Le **site EPS de l'Académie** permet de suivre l'actualité de l'EPS ainsi que de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie :

[http://www.ac-corse.fr/EPS\\_20](http://www.ac-corse.fr/EPS_20)

De plus, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Éducation Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

L'IA-IPR EPS

Alain COSTANTINI

Rectorat

Secrétariat Pôle  
Pédagogique  
Marie-Laure ARNAUDO

Dossier suivi par :  
Alain COSTANTINI,  
IA-IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2010-318

Téléphone  
04 95 50 34 73  
Télécopie  
04 95 51 27 06

E-mail  
alain.costantini@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini  
BP 808  
20192-AJACCIO  
CEDEX 4

Copie :  
IA-DSDEN, UNSS, STAPS

## Le Système Éducatif

**La circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010** (BO n°11 du 18 mars 2010) de **Préparation de la rentrée scolaire** 2010, rappelle que *l'École met en œuvre les principes de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. À cette fin, les politiques éducatives menées en France visent à donner à chaque élève les moyens de la réussite au service d'une société juste.*

*La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de cet objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif.*

...

**Cinq principes directeurs** sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre à la rentrée 2010 :

*1er principe : maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle*

*2ème principe : personnaliser les parcours scolaires*

*3ème principe : responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux*

*4ème principe : accélérer le développement du numérique à l'école*

*5ème principe : renforcer la politique de santé et la pratique du sport*

*Ces principes se déclinent en **priorités par niveau d'enseignement** à l'école primaire, au collège et au lycée*

Les différents établissements sont appelés à intégrer dans leurs projets ces axes et certaines priorités en fonction de leur contexte et de leurs spécificités.

Le Dossier de Rentrée du Ministère de l'Éducation Nationale (Septembre 2010)

Consultable sur le site : <http://www.education.gouv.fr/>

A l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid52942/rentree-scolaire-2010-de-l-ecole-pour-tous-a-la-reussite-de-chacun.html>

Il comporte une fiche spécifique sur « Le développement des activités sportives à l'École » et le rôle dévolu aux services de l'UNSS.

## Principes généraux et réglementaires

### **Les horaires**

- Collège : sixième : 4h ; cinquième, quatrième, troisième : 3h
- SEGPA : sixième : 4h ; cinquième, quatrième : 3h ; troisième : 2h
- CAP sous statut scolaire : 2,5 heures
- BEP sous statut scolaire : 2 heures
- Baccalauréat professionnel en 3 ans : 224 heures sur les 3 années à répartir en fonction du projet d'établissement (Recommandation académique : 2h + 3h + 3h)
- CAP BEP sous statut d'apprenti : 72 heures pour les deux années de formation
- Baccalauréat professionnel sous statut d'apprenti : 150 heures sur les 3 années de formation
- Lycée général et technologique :
  - L'enseignement commun : seconde, première et terminale : 2 heures
  - L'enseignement facultatif : seconde, première et terminale : 3 heures
  - L'enseignement d'exploration : seconde : 5 heures
  - L'enseignement de complément : première et terminale : 4 heures

### **Obligation**

- Le **cours d'éducation physique et sportive**, au même titre que les autres disciplines, revêt un **caractère obligatoire**.
- **En aucun cas**, un cours d'EPS ne peut être annulé et les élèves libérés de leur obligation scolaire **à l'initiative d'un enseignant**.
- Si pour des raisons matérielles, climatiques, liées à la sécurité ou exceptionnelles, **un chef d'établissement** prenait la décision d'interdire l'accès à un espace de pratique propre à l'enseignement de l'EPS, **le professeur responsable de la classe concernée doit nécessairement dispenser, dans une salle de classe prévue à cet effet, son enseignement** sous une autre forme que le cours « pratique ». Il est envisageable, en les adaptant aux compétences des élèves, de prévoir des contenus relatifs à la préparation physique, la gestion de l'effort, le secourisme, l'hygiène alimentaire, des contenus relatifs aux connaissances théoriques des APSA.

## Les programmes

- Les programmes du collège (2008), de la voie professionnelle (2009) et de la voie générale et technologique (2010) inscrivent l'éducation physique et sportive dans une logique de continuité et de cohérence sur le cursus scolaire complet.
- Lors de l'année 2009-2010, des journées d'animation sur les programmes ont réuni les équipes de la voie professionnelle (janvier 2010), les coordonnateurs de collège (février 2010) et les équipes des lycées généraux et technologiques (juin 2010).
- Les projets pédagogiques sont construits en équipe afin de garantir l'accès aux exigences des programmes à tous les élèves scolarisés : ils spécifient et formalisent la politique éducative de l'établissement, la programmation des APSA et des contenus qui doivent être enseignés, ainsi que les modalités communes d'évaluation.  
Les APSA programmées doivent appartenir aux listes nationales ou académiques. Les activités dites d'établissement doivent avoir été validées par l'inspection pédagogique. Les cycles d'enseignement s'organisent en vue de l'atteinte des niveaux de compétences attendues par APSA, du niveau 1 au niveau 5 suivant les niveaux d'enseignement. Les contenus d'enseignement se déclinent en connaissances, capacités et attitudes. Les fiches ressources du collège sont une aide précieuse pour construire le projet de cycle et la progression des apprentissages visés. Des fiches ressources pour la voie professionnelle et la voie générale et technologique sont en cours de finalisation par le groupe national d'experts « Lycée ».
- Références de ces textes :
  - Programme du collège : B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
  - Programme de la voie professionnelle : BO Spécial n° 2 du 19 février 2009
  - Programme du lycée général et technologique : BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
- Ces programmes sont en ligne sur le site académique EPS.

## Le Collège

### **Organisation**

- L'installation du logiciel « CollègeEPS » atteint sa phase opérationnelle de généralisation. Le coordonnateur adressera par courriel le « DossierEtablissement » pour le 30 septembre 2010 avec, renseignés en priorité, les emplois du temps de chaque enseignant et la programmation des APSA de chaque classe.  
Le « DossierEtablissement » complet sera à nouveau adressé pour le 1 décembre 2010. Monsieur ALBERTINI Alain est le professeur référent pour toutes les questions techniques : [al.albertini@laposte.net](mailto:al.albertini@laposte.net)

### **Programme**

- Faisant suite aux journées départementales d'animation avec les coordonnateurs de tous les collèges (18 et 19 février 2010), vous trouverez en annexe la liste définitive des niveaux de compétences des six APSA de la **liste académique** : randonnée, voile, step, judo, tennis, ultimate (Niveau 1 et Niveau 2). Ces niveaux de compétences ne sont pas modifiables par les équipes pédagogiques ou les enseignants.
- Sont en ligne les fiches ressources de chacune de ces APSA. Ces fiches sont des aides à la mise en œuvre de cycles d'enseignement dans vos collèges. Chaque équipe pédagogique peut enrichir librement ces propositions, à la condition qu'elles soient ensuite partagées par tous les enseignants du collège concerné.
- Un seul collège propose une activité établissement validée par l'inspection pédagogique : le collège de la Casinca à Folelli, Base ball.
- **Objectif prioritaire** : l'acquisition du **premier degré du savoir nager** est également un pré-requis nécessaire à la programmation de cycle de natation longue ou de natation de vitesse

### **Socle commun**

- Cette rentrée voit la mise en œuvre du **livret personnel de compétences**. Ce livret a une double fonction : outil institutionnel attestant la maîtrise des sept compétences du socle commun, il est aussi un outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves.
- **L'acquisition et l'évaluation des compétences** du socle commun sont progressives et s'effectuent tout au long du parcours scolaire ; elles requièrent la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, **chaque discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences**. L'évaluation des compétences est conduite **dans le cadre**

**habituel des enseignements.** Les grilles de référence, propres à chacune des sept compétences, fournissent des précisions sur ce qui est attendu. (Cf. Site EDUSCOL).

- La participation à la **validation du palier 3** du socle commun est de la **responsabilité** de chaque enseignant. Il revient aux équipes pédagogiques de construire des outils adaptés.

## La Voie Professionnelle

### **Programme**

- Les équipes pédagogiques doivent avoir **réactualisé leur projet pédagogique** en tenant compte des exigences du programme :
  - Identification des besoins des élèves et spécification des enjeux de formation
  - Offre de pratique diversifiée et équilibrée élargie aux 5 compétences propres (minimum de 3)
  - Equilibre de la programmation des APSA sur le cursus pour permettre les choix des élèves en matière d'ensembles certificatifs

### **Liste académique**

- Une APSA nouvelle a été retenue sur la **liste académique** : le biathlon tir à l'arc – demi-fond. Le niveau 3 de compétence est ainsi défini « *Produire la meilleure performance sur une série combinée de courses et de tirs. Se préparer et répartir son effort grâce à une gestion raisonnée de ses ressources* ».

## La Voie Générale et Technologique

### **Réforme**

- La mise en œuvre de la **nouvelle seconde** à la rentrée 2010 est la **première étape** de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique.
- La classe de seconde est à la fois celle de l'adaptation au lycée et un moment fort de construction du parcours de l'élève, elle devient une vraie **classe de détermination**.
- Cette réforme confère aux enseignants de toutes les disciplines de **nouvelles missions** : enseignement d'exploration, accompagnement personnalisé, tutorat, conseil à l'orientation.  
De plus, **l'interdisciplinarité** (EPS, SVT, Physique Chimie) est largement incluse dans les programmes rénovés des disciplines de l'enseignement commun.

### **Programme**

- La mise en œuvre du nouveau programme du lycée général et technologique nécessite la **réactualisation des projets pédagogiques** des enseignements communs, d'exploration et facultatif.
- **L'obligation** de programmer une ou des APSA de **la CP 5 sur le cursus**, nous conduit à proposer aux enseignants des lycées des journées de formation continue sur l'enseignement de la CP 5.

## Les Examens

### **DNB**

- Session 2011 : sont prises en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :
  - a) la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 ;
  - b) la note obtenue à l'oral d'histoire des arts ;
  - c) les notes obtenues à l'examen du brevet ;
  - d) les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation ;
  - e) la note de vie scolaire.
- Conformément aux décisions prises lors des journées d'animation des professeurs coordonnateurs, **une orientation des programmations d'EPS** en classe de 3<sup>ème</sup> sur au moins 4 APSA issues de 3 ou 4 compétences propres est attendue dès la session 2011. La session 2012 devrait permettre de certifier les acquisitions du cursus du collège dans au moins 4 APSA issues de 4 compétences propres différentes.

### **Voie professionnelle**

- Les élèves de 1<sup>ère</sup>, candidats à un examen du diplôme intermédiaire, doivent choisir dès la rentrée leur ensemble certificatif de 3 épreuves, dont une au moins a été validée en classe de 2<sup>o</sup>.
- Les élèves de 1<sup>ère</sup>, candidats au baccalauréat professionnel 2012 ont la possibilité de valider dès cette année une épreuve (niveau 4 de compétence attendue).
- Les candidats au baccalauréat professionnel, session 2011, sont soumis à la

réglementation de 2005.

- BEP : l'arrêté du 8 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) indique que pour la **session d'examen 2011, le coefficient 2 est** attribué à l'unité générale « éducation physique et sportive ».
- **Les référentiels d'épreuves** sont consultables sur le site académique.

#### **Voie générale et technologique**

- Une nouvelle réglementation pour la filière ST2S : ces élèves ont la possibilité de s'inscrire à la l'option facultative 3h en EPS (Classe de 1<sup>ère</sup> et Terminale).
- Les sessions 2011 et 2012 du baccalauréat sont soumis à la même réglementation que celle de la session 2010 : arrêté de 2002 modifié 2003 et notes de service de 2002 et 2007.

#### **Commission académique d'harmonisation et de proposition des notes**

- Le rapport de la session 2010 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques.
- **Votre vigilance** doit porter sur :
  - Le taux d'inaptitudes totales en légère hausse
  - **L'information des candidats** aux épreuves ponctuelles facultatives
  - La modification de l'épreuve facultative de biathlon athlétique (**3000m**, Hauteur, Javelot)

### La Formation des enseignants

#### **Accueil des étudiants en MASTER**

- La préparation au concours externe de recrutement et la formation au métier inscrit la possibilité de stages d'observation, de pratique accompagnée ou de responsabilité dans le parcours des étudiants de M1 et de M2. (Cf. BO n°29 - Circulaire 2010-102 du 13 juillet 2010)
- En cas de sollicitation, vous saurez accueillir ces étudiants en formation en répondant au cahier des charges de l'université.

#### **Formation continue**

- La formation est un droit, l'assiduité pleine et entière aux stages est un devoir. Si la formation est individuelle, la mutualisation des apports relatifs aux stages suivis permet d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein des établissements.
- Principes de fonctionnement :
  - Respect de la période d'inscription aux formations (fin le 30 septembre 2010)
  - Six journées de formation autorisées
- La liste des stages offerts en 2010-2011 est consultable sur GAIA : <https://gaia.orion.education.fr/gaaja/centrale/centrale>

### Les concours de recrutement

#### **Nombre de postes session 2011**

- CAPEPS : concours externe : 560 - concours interne : 48
- Agrégation : concours externe : 18 - concours interne : 100

#### **Formation**

- Responsable de la formation au concours interne de l'agrégation : Mme Céline RAT, professeur au collège Fesch, Ajaccio.  
La formation se déroule à Ajaccio, le samedi.

### Conclusion

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2010, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année scolaire, et, plus particulièrement, la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie et à l'enseignante stagiaire qui entre dans le métier.

Comme lors de l'année scolaire précédente, des journées de travail à l'initiative de l'inspection pédagogique réuniront les coordonnateurs.

## Les documents d'appui pour la mise en œuvre des projets d'enseignement

Objets	Documents	Références
INAPTITUDES et DISPENSES d'EPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulaire académique</li> <li>• Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale</li> </ul>	C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Décret n° 2006-830 du 11-7-2006	BO n° 29 du 20 juillet 2006
LIVRET PERSONNEL DE COMÉTENCES	Arrêté du 14-6-2010 Circulaire n°2010-087 du 18-6-2010	BO n°27 du 8 juillet 2010
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences.</li> <li>▪ Outils pour l'évaluation</li> </ul>	Site EDUSCOL
HISTOIRE DES ARTS	Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts	B.O n°32 du 28 août 2008
PRÉPARATION de la RENTRÉE 2010	Circulaire n° 2010-038 du 16-3-2010	B.O n°11 du 18 mars 2010
PROGRAMMES	Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive au collège	B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
	Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel	BO Spécial n°2 du 19 février 2009
	Enseignements commun, d'exploration et facultatif Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique	BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
EXAMENS	Modification de certaines fiches épreuves du référentiel national pour la session 2008 et nouvelle liste à partir de la session 2009 du Bac GT	B.O n°31 du 6 septembre 2007
	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles	BO n° 31 du 27 août 2009
	Modalités d'attribution du diplôme national du brevet	BO n° 31 du 27 août 2009
LYCEE TECHNOLOGIQUE	Organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminales des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique de la série « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) »	BO n°30 du 26 août 2010
FORMATION	Organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement	BO n°29 du 22 juillet 2010

## Annexe 1 – Listes des APSA

### Programme Collège 2008

Compétences propres à l'EPS	Liste nationale	Liste académique	Groupes d'activités
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Demi-fond 2. Haies 3. Hauteur 4. Javelot 5. Multi bond 6. Relais vitesse		Les activités athlétiques
	7. Natation longue 8. Natation de vitesse		Les activités de natation sportive
Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains	9. Canoë Kayak 10. Course d'orientation 11. Escalade	Randonnée Voile	Les activités physiques de pleine nature ou en reproduisant les conditions
Réaliser des actions à visées artistiques et/ou acrobatiques	12. Aérobic 13. Acrosport 14. Gymnastique sportive 15. Gymnastique rythmique		Les activités gymniques
	16. Arts du cirque 17. Danse	Step	Les activités physiques artistiques
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	18. Basket Ball 19. Football 20. Handball 21. Rugby 22. Volley Ball	Ultimate	Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs
	23. Badminton 24. Tennis de table	Tennis	Les activités d'opposition duelle : les sports de raquette
	25. Boxe française 26. Lutte	Judo	Les activités physiques de combat

BO Spécial n°6 du 28 août 2008

## Annexe 1 Bis – Liste des APSA

### Programme Collège 2008 – Compétences attendues APSA de la liste académique

<b>JUDO</b> <b>Niveau 1</b>	S'engager loyalement et en toute sécurité dans un randori, en recherchant le gain par l'utilisation de retournement et de techniques d'immobilisation. Apprendre à chuter et faire chuter en coopération. Assurer le comptage des points. Respect des règles et de la sécurité.
<b>JUDO</b> <b>Niveau 2</b>	Rechercher le gain d'un randori commençant debout en créant et/ou en exploitant des opportunités par des formes d'attaques variées pour projeter. Gérer collectivement un tournoi en articulant arbitrage et observation.
<b>RANDONNEE</b> <b>Niveau 1</b>	Se déplacer d'un point à un autre en terrain balisé et varié en toute sécurité en respectant une allure donnée et en sachant se repérer. Savoir s'équiper et avoir une attitude respectueuse vis à vis du groupe et de l'environnement.
<b>RANDONNEE</b> <b>Niveau 2</b>	Préparer en groupe (de 4 ou 5) une randonnée afin de la réaliser en toute sécurité. Gérer les contraintes de la météo, du terrain et du dénivelé. S'équiper en conséquence, identifier et réagir aux dangers potentiels, adopter une attitude responsable.
<b>STEP</b> <b>Niveau 1</b>	Présenter une routine collective tenant compte du support musical (maximum 120 bpm), des pas de base et de l'orientation dans l'espace. Maîtriser ses émotions et accepter le regard des autres. Respecter et apprécier la prestation des autres.
<b>STEP</b> <b>Niveau 2</b>	Concevoir et présenter une routine collective tenant compte du support musical (maximum 135 bpm), des pas de base et des orientations dans l'espace combinés ou associés à des mouvements de bras. Juger les prestations à partir d'indicateurs simples.
<b>TENNIS</b> <b>Niveau 1</b>	En simple, rechercher le gain loyal d'une rencontre en choisissant entre renvoi sécuritaire et recherche de rupture par l'utilisation de frappes appropriées (service, Coup Droit, Revers, volée) et en profondeur. Assurer le comptage des points et remplir une feuille d'observation
<b>TENNIS</b> <b>Niveau 2</b>	Rechercher le gain d'une rencontre en construisant le point pour rompre l'échange par des frappes variées en vitesse et en direction, et en utilisant des effets différents (prioritairement effet lifté). Gérer collectivement un tournoi et aider un partenaire à prendre en compte son jeu pour gagner la rencontre.
<b>ULTIMATE</b> <b>Niveau 1</b>	Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par des choix pertinents d'actions de passe pour accéder régulièrement et collectivement à la zone d'en-but et "catcher" face à une défense qui cherche à gêner la progression adverse dans le respect du non contact. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié à la progression du disque. Respecter les partenaires, les adversaires, l'arbitrage et les décisions d'arbitrage.
<b>ULTIMATE</b> <b>Niveau 2</b>	Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par des choix pertinents d'actions de passe pour accéder à la zone d'en-but le plus rapidement possible quand la situation est favorable ou en s'organisant collectivement pour permettre à un des attaquants d'accéder à la zone d'en-but et "catcher" quand la défense est replacée. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié à la progression du disque vers l'en-but. Observer et s'auto-arbitrer
<b>VOILE</b> <b>Niveau 1</b>	Conduire un déplacement à la voile en <b>route directe, sous différentes allures (au moins deux)</b> , en maîtrisant la direction et l'équilibre de son embarcation dans une zone de navigation surveillée et préalablement définie. Respecter les autres usagers et le milieu marin en appliquant les consignes de sécurité et de préservation de l'environnement.
<b>VOILE</b> <b>Niveau 2</b>	Dans un souci constant d'optimisation de la vitesse du bateau, choisir ses trajets avec efficacité afin de réaliser un projet de navigation en <b>route directe et/ou indirecte</b> permettant d'atteindre <i>tous les points</i> d'une zone de navigation définie et sécurisée (être autonome). Maîtriser les règles de navigation, de sécurité et l'impact humain sur le site de pratique.



## Annexe 2 – Session 2010 des Examens

### Baccalauréats général et technologique Liste nationale d'épreuves du contrôle en cours de formation

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>Les groupements</u> (Référence au programme des collèges)	<u>Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)</u>  En <i>italique</i> , les épreuves impliquant une pratique collective
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1 - Course de haies 2 - Course de demi-fond 3 - <i>Relais vitesse</i> 4 - Disque 5 - Javelot 6 - Pentabond
	Activité aquatique	7 - Natation
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	Activités physiques de pleine nature	8 - Course d'orientation 9 - Escalade 10 - Sauvetage
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	11 - <i>Acrosport</i> 12 - Gymnastique aux agrès
	Activités physiques artistiques	13 - <i>Arts du cirque</i> 14 - <i>Chorégraphie collective</i>
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	15 - <i>Basket-ball</i> 16 - <i>Handball</i> 17 - <i>Football</i> 18 - <i>Rugby</i> 19 - <i>Volley-ball</i>
	Activités physiques et sports de combat	20 - Judo 21 - Savate boxe française
	Activités d'opposition duelle ; sports de raquette	22 - Badminton simple 23 - Tennis de table simple
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	24 - Musculation 25 - Course en durée 26 - <i>Step</i>

B.O n°31 du 6 septembre 2007

**Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel,  
CAP-BEP**  
**Liste des épreuves académiques du contrôle en cours de formation**

Compétences Propres	Liste académique de l'enseignement obligatoire
CP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biathlon Tir à l'arc – Demi-fond</li> </ul>
CP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Randonnée de moyenne montagne</li> </ul>
CP3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aerobic</li> </ul>
CP4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tennis</li> </ul>



**Baccalauréats Général et Technologique**  
**Liste des épreuves facultatives ponctuelles**

Compétences Propres	Epreuves facultatives ponctuelles
CP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biathlon athlétique : au choix parmi               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3000m – Javelot ;</li> <li>○ 3000m – Hauteur ;</li> <li>○ Hauteur – Javelot</li> </ul> </li> <li>• 200 m 4 nages (Natation)</li> </ul>
CP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Escalade</li> <li>• Voile</li> <li>• Planche à voile</li> </ul>
CP3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chorégraphie individuelle</li> <li>• Saut de cheval</li> </ul>
CP4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Judo</li> <li>• Handball</li> <li>• Tennis</li> </ul>



**Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel,  
CAP-BEP**  
**Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- demi fond et badminton simple</li> <li>- demi fond et tennis de table simple</li> <li>- sauvetage et tennis de table simple</li> <li>- sauvetage et basket-ball</li> <li>- gymnastique et basket-ball</li> </ul> |
|---|

*Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques)  
sont disponibles sur le site EPS de l'Académie*

**Annexe 3 – Session 2011 des Examens CAP-BEP et  
Session 2012 du Baccalauréat Professionnel**

**Liste nationale des épreuves - Définition des épreuves**

Les compétences propres à l'E.P.S.	Épreuves
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course
Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage
Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple
Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24. Musculation 25. Course en durée 26. Step

B.O n°31 du 27 août 2009

## Annexe 4 – Contacts académiques

### Les ressources académiques

<b>Rectorat de l'académie de Corse</b>	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : <a href="http://www.ac-corse.fr">www.ac-corse.fr</a>
<b>Inspection Académique de Haute Corse</b>	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
<b>Inspection Académique de Corse du Sud</b>	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
<b>Université de Corté</b>	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
<b>IUFM</b>	BP 86 – RN 200 zone artisanale 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.3482.20
<b>CRDP</b>	Imm Castellani, quartier Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
<b>UNSS</b>	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : <a href="http://www.unsscorse.org/">http://www.unsscorse.org/</a>
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : <a href="mailto:dsd02b@sirtem.fr">dsd02b@sirtem.fr</a>
<b>Equipe d'organisation de la Formation Continue</b>	Responsable académique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SEBBEN Carole (Collège Porticcio)</li> </ul>	
	Responsables de secteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corté : GRAZIANI Chjarastella (Collège P.Paoli, Corte)</li> <li>▪ Balagne : GESLIN Thierry (Collège P.Paoli, Ile Rousse)</li> <li>▪ Bastia : LUCCHETTI Dominique (Lycée P.Vincensini, Bastia)</li> <li>▪ Grand Sud : BROSSIER Benoît (Collège Léon Boujot, Porto Vecchio)</li> <li>▪ Ajaccio : PITOUN David (LP Jules Antonini, Ajaccio)</li> </ul>	
	Représentant Université : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BAREL Bernard (Corte)</li> </ul>	
<b>Webmestre</b>	TICE, site EPS et gestion informatique des examens EPS <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marc MELA (<a href="mailto:marc.mela@ac-corse.fr">marc.mela@ac-corse.fr</a>)</li> </ul>	

### Pour joindre l'inspection pédagogique Régionale :

- Envoi par courrier :  
A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS  
Rectorat de l'académie de Corse  
Bureau des IA-IPR  
Bd Pascal Rossini BP 808  
20192 AJACCIO CEDEX 4.
- Envoi par courriel :  
[alain.costantini@ac-corse.fr](mailto:alain.costantini@ac-corse.fr)

## Annexe 5 - Coordination

A l'attention du professeur coordonnateur EPS de l'établissement

<b>Nom de l'établissement</b>	
<b>Nom du coordonnateur</b>	
<b>Adresse mel professionnelle</b>	
Adresse mel personnelle*	
<b>Téléphone professionnel</b>	
Téléphone personnel*	

(\*) : les données personnelles sont facultatives. Si elles étaient renseignées, elles ne seraient pas diffusées en dehors des services compétents.

Ce document renseigné est à adresser par courriel à :

[alain.costantini@ac-corse.fr](mailto:alain.costantini@ac-corse.fr)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# INAPTITUDE A L'EPS

## CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**Je soussigné Docteur en médecine :** .....

**Lieu d'exercice :** .....

**Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988**

**examiné l'élève (Nom - prénom) :** .....

**né(e) le :** ..... **et constaté ce jour que son état de santé entraîne**

### UNE INAPTITUDE - PARTIELLE - TOTALE

**Du**..... **au** .....

**en cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :**

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...)
- à des types d'efforts (musculaire-cardiovasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée...)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

**etc:**

.....

.....

.....

.....

**Date, signature et cachet du médecin**